

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2017

Date de convocation : 15/05/2017

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON et MM. Fabrice MEYER, Simon HAMM, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE.

Membres absents excusés : Mmes Doris RESCH, Marie-Antoinette PHILIPP, Nicole BOUSENDORFER, Mireille SOULIER et MM. Martial SIMON, Joseph FURGAL.

Procurations : Mme Nicole BOUSENDORFER a donné procuration à M. Jean-Luc JEHIN, Mme Doris RESCH a donné procuration à Mme Joëlle LOEGEL et M. Joseph FURGAL a donné procuration à M. Fabrice MEYER

Secrétaire de séance M. PERSPICACE Antoine

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2017
- 2 Acquisition de bâtiments
 - A) Bâtiment du Crédit Mutuel rue des Moulins
 - B) Immeuble 48, rue Principale
- 3 Transmettre la compétence de la zone artisanale rue de Stiring à la Communauté d'Agglomération de Forbach
- 4 Projet d'une nouvelle mairie : Convention avec la MATEC
- 5 Locations
 - A) Tarifs de location de la salle du tennis au complexe polyvalent
 - B) Loyer du garage au complexe de l'ancien presbytère
- 6 Emplois saisonniers pendant la période estivale
- 7 Associations
 - A) Modification du système d'attribution des subventions annuelles aux associations à partir de 2018
 - B) Demandes de subvention
- 8 Budget 2017 M14 : A) Décision modificative n°1 B) Décision modificative n°2
- 9 Divers
 - A) Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports
 - B) Forêt communale : travaux sylvicoles 2017
 - C) Forêt communale : vente de bois
 - D) Cabinet d'infirmier

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2017

- a) Le Conseil Municipal, désigne, par 11 voix pour dont 3 voix par procuration, M. Antoine PERSPICACE, en tant que secrétaire de séance.

- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 31 mars 2017 qui est accepté à l'unanimité.

2 – ACQUISITION DE BATIMENTS

A) Bâtiment du Crédit Mutuel rue des Moulins

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite du directeur du Crédit Mutuel de Forbach et Environs concernant leur bâtiment situé au 11 rue des Moulins dans la Commune.

Ce dernier lui a fait part que l'immeuble est à vendre au prix de 50 000 € et souhaiterait connaître la position de la commune.

Le Maire informe que vu l'état actuel du bâtiment, il trouve le prix sus cité un peu élevé. Il demande l'avis de Conseil.

Après délibération et avoir pris connaissance de la situation du bâtiment, le Conseil Municipal, par 10 voix pour (dont 3 par procuration) et 1 abstention,

- donne son accord pour l'achat du bâtiment cadastré sous la section 2 parcelle n° 257 d'une contenance de 1.45 ares
- charge le maire de négocier le prix de vente à la baisse
- charge le Maire de notifier la décision au directeur du Crédit Mutuel
- Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à cet achat.
- charge le maire de prendre contact avec un bureau d'étude afin d'établir un dossier de faisabilité quant à l'avenir du local.

B) Immeuble 48 rue Principale

Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme SAPINA née MEYER Katia, propriétaire de l'immeuble sis 48 rue Principale à Etzling, informant que celui-ci est à vendre au prix de 80 000 €.

Après délibération et avoir pris connaissance de la situation du bâtiment sus cité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire ou à défaut un adjoint à entreprendre des négociations avec Mme SAPINA Katia
- charge le maire de prendre contact avec un bureau d'étude afin d'établir un dossier de faisabilité quant à l'avenir du local.
- prendra sa décision d'acquérir ou non cette maison lors d'une prochaine réunion.

3 – Transmettre la compétence de la zone artisanale rue de Stiring à la Communauté d'Agglomération de Forbach

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPDF) concernant le développement économique, celle-ci propose d'intégrer dans son parc d'activité notre zone artisanale.

C'est-à-dire que la CAFDPF achète dans l'état les terrains à un prix à définir et prendra en charge l'ensemble des travaux d'aménagement de la zone.

De plus, elle souhaite également faire l'acquisition des terrains privés situés dans la zone.

Bien entendu, la parcelle sur laquelle est implanté notre atelier municipal restera la propriété de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à négocier avec la Communauté d'Agglomération le transfert de la zone artisanale.

4 – Projet d'une nouvelle mairie : convention avec la MATEC

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant la réhabilitation et l'extension de la mairie avec la MATEC (Moselle Agence Technique).

Le coût de l'opération s'élève à 6 900 € HT.

Après avoir pris connaissance de clauses de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces termes et autorise le Maire à la signer.

5 – LOCATIONS

A) Tarifs de location de la salle du tennis au complexe polyvalent

Le Maire informe que la salle du tennis au complexe polyvalent rue de la Montée est régulièrement demandée pour être louée à l'occasion de fêtes familiales ou après un enterrement.

Or, afin de pouvoir louer cette salle, il est nécessaire de fixer un tarif de location.

De part ce qui précède, il propose la somme de 70 € la journée pour les habitants de la commune et 85 € pour les non-résidents.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à partir du 29 mai 2017.

De plus, ces prestations se rajoutent aux produits que le régisseur et son suppléant sont autorisés à encaisser pour la régie 46.

B) Loyer du garage au complexe de l'ancien presbytère

Le Maire rappelle qu'actuellement des places de stationnement ont été attribuées aux locataires des logements au complexe de l'ancien presbytère.

Suite à de nombreux vandalismes dont il a été victime, M. FRISSUNG qui occupe le logement du 1^{er} étage a demandé s'il était possible de mettre une porte de garage sur les deux places de stationnement qu'il occupe avec ces véhicules.

De part ce qui précède, un appel d'offre a été lancée pour la fourniture et pose d'une porte de garage.

Après vérification et étude des différentes propositions parvenues en mairie, c'est la société HOME HARMONIE de Sarreguemines qui a été retenue. La commande vient d'être passée.

Vu que les deux places de stationnement deviennent un garage, il y par conséquent lieu de fixer un loyer mensuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le montant du loyer du garage à 50 € par mois. Ce montant sera révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence de Loyers publié par l'INSEE.
- charge M le Maire de l'établissement et de la signature de l'avenant au contrat de location.
- charge M. le Maire de notifier la décision du Conseil à l'intéressé.

6 – Emplois saisonniers pendant la période estivale

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 - 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnels saisonniers pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période estivales,

Considérant que pour des raisons d'encadrement à ce poste, l'âge minimum requis passe de 16 à 18 ans.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'agents non titulaires, âgés au moins de 18 ans, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale du 03 juillet 2017 au 25 août 2017 inclus.

En fonction de la charge de travail, ces agents travailleront pour des périodes comprise entre deux et quatre semaines et assureront des fonctions d'adjoint technique, non titulaire pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – ASSOCIATIONS

A) Modification du système d'attribution des subventions annuelles aux associations à partir de 2018

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur la mise en place éventuelle d'un nouveau système d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à partir de 2018.

Le Conseil prend acte et rendra sa décision lors d'une prochaine réunion.

B) Demandes de subvention

Monsieur le Maire donne lecture

- a) De la lettre du 07 avril 2017 adressée par le président de l'Association de Volley Ball d'Etzling sollicitant une aide financière pour l'organisation de la manifestation « Tout Etzling joue au volley ».

Afin de permettre à l'Association de Volley Ball d'Etzling d'organiser dans les meilleures conditions cette manifestation, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 200 €.

- b) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour les 91 élèves de l'école qui participent à la rencontre chants avec les écoles de Kerbach et Bousbach, dans le cadre de la fête de la musique, qui a eu lieu le 21 juin 2017 au complexe sportif de Kerbach.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 102 € correspondant aux frais de transport. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- c) de la lettre du 27 avril 2017 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie à la ferme de Henning à Marange-Zondrange pour les 50 élèves des classes de maternelle et du CP

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer pour la sortie sus citée la somme de 6 € par élève participant soit 300 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg

- d) De la lettre du 22 avril 2017 adressée par le président de l'Association « Docteur Sourire » sollicitant une aide financière pour leurs actions menées auprès des enfants hospitalisés.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 50 €.

8 – Budget 2017 M14

A) Décision modificative n°1

Afin de pouvoir assurer le paiement de l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget primitif M14 de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
20	2031	32	Frais d'étude	5 000.00
			Total	5 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315	32	Constructions	-5 000.00
			Total	-5 000.00

B) Décision modificative n°2

Afin de pouvoir corriger une erreur d'imputation budgétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget primitif M14 de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
68	6817		Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	8 000.00
			Total	8 000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
042	6817		Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	-8 000.00
			Total	-8 000.00

9 – DIVERS

A) Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

- Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;
- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;
- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;
- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Je vous propose donc de nous opposer fermement à cette mesure et de demander une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour dont 3 voix par procuration, approuve la motion.

B) Forêt communale : travaux sylvicoles 2017

Le Maire soumet au Conseil le devis établis par l'ONF concernant les travaux sylvicoles 2017 en OET comprenant une mission de conduite de chantier pour un coût de 1 818.69 € TTC.

Après avoir pris connaissance de l'offre, le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

C) Forêt communale : vente de bois

Le Maire soumet au Conseil l'offre faite par une société belge pour acheter des grumes de hêtres mitraillés se trouvant en forêt communale sur les parcelles 9 et 10. Cette société propose la somme de 6 025 € le lot.

Après avoir pris connaissance de la proposition sus citée, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'offre faite par la société belge et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

D) Cabinet d'infirmier

Le Maire informe les membres présents avoir été contacté par Mmes ALTMEIER Floriane, ALTMEIER Sylvie et TOUSCH Patricia qui sont intéressées par la location du local professionnel situé sous le centre de secours des sapeurs-pompiers rue de la Montée afin d'y transférer leur cabinet d'infirmier.

De plus, avant que l'emménagement soit possible, il y a des travaux à effectuer.

Les différents devis ont été demandés et sont en cours d'acheminement.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité

- décide de faire réaliser les travaux d'aménagement du local en cabinet d'infirmier
- autorise le Maire à retenir les entreprises les mieux-disantes et à signer les devis correspondants.
- décide de louer le local à Mmes ALTMEIER Floriane, ALTMEIER Sylvie et TOUSCH Patricia
- fixe le loyer à 350 € par mois + charges
- charge le Maire de contacter le service juridique pour l'établissement de contrat de location
- charge le maire de la signature du contrat de location.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 30.
16 délibérations numérotées de 1 à 9 D ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Monique LEGUILLON

M. Fabrice MEYER

M. Simon HAMM

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE